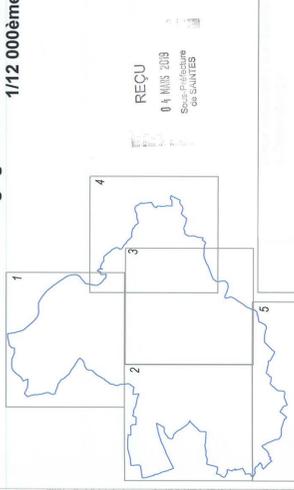


PLAN LOCAL D'URBANISME
4.1.0. Plan de zonage général de la commune
1/12 000ème



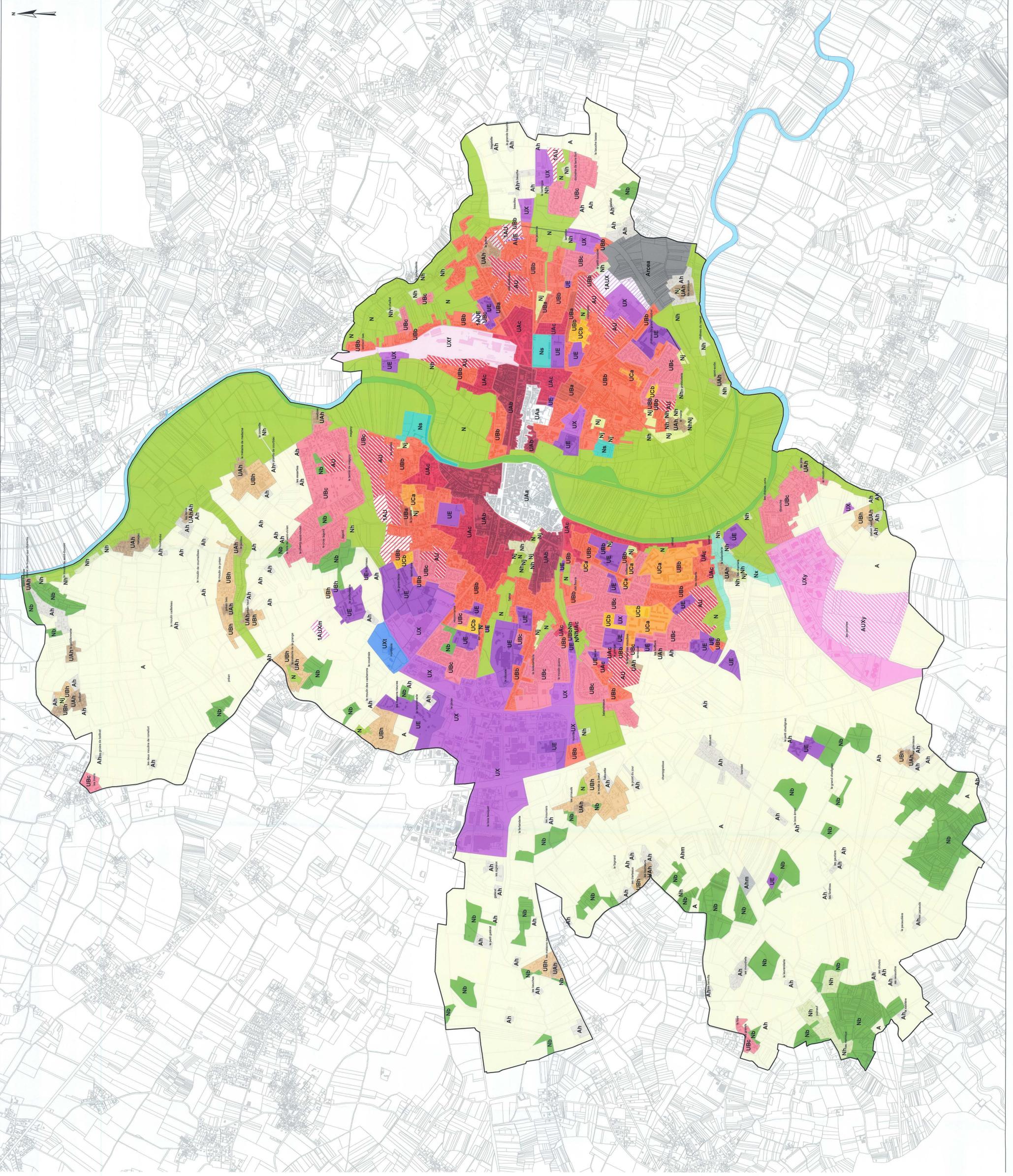
REÇU
04 MARS 2019
Service Urbanisme
et Environnement

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 06 février 2019
Le Maire
Jean Philippe MACHON

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	20 novembre 2013
Modification n°1 et n°2 approuvées par délibération du C.O.U. du :	19 juin 2015
Modification n°3 approuvée par délibération du C.O.U. du :	12 avril 2017
Modification n°4 approuvée par délibération du C.O.U. du :	15 novembre 2017
Revison allégée n°5 approuvée par délibération du C.O.U. du :	6 février 2019

Zonage réglementaire

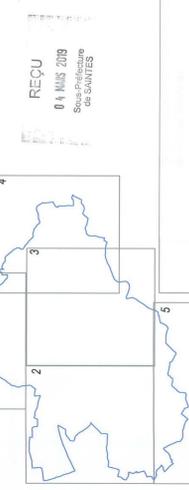
- Zone Ula : centre historique en secteur sauvegardé
- Zone Uab : centre historique élargi
- Zone Uac : faubourg du péricentre
- Zone Uah : cœur historique des hameaux
- Zone Uba : habitat chimérique préservé
- Zone Ubb : pavillonnaire d'après-guerre
- Zone Ubc : tissu pavillonnaire récent
- Zone Ubi : extension pavillonnaire des hameaux
- Zone Ucb : habitat collectif de grands ensembles
- Zone Uch : habitat intermédiaire
- Zone Ucx : espace urbain à vocation d'activités
- Zone Uxx : espace urbain à vocation d'activités ferroviaire
- Zone Uxx : espace urbain à vocation d'activités tertiaire
- Zone Uxy : espace urbain à vocation d'activités industrielles et artisanales
- Zone Ue : espace urbain à vocation d'équipement
- Zone Au : secteur ouvert à l'urbanisation à dominante résidentielle
- Zone Auxy : secteur ouvert à l'urbanisation d'activités industrielles et artisanales
- Zone Aue : secteur ouvert à l'urbanisation d'équipement
- Zone Uau : secteur d'urbanisation dédiée à dominante résidentielle
- Zone Uaux : secteur d'urbanisation dédiée à vocation d'activités
- Zone Uauxm : secteur d'urbanisation dédiée à vocation d'activités industrielle
- Zone Uaue : secteur d'urbanisation dédiée à vocation d'équipement
- Zone A : secteur voué à l'activité agricole
- Zone Ah : espace résidentiel en contexte agricole (urbanisation limitée aux extensions et reconstructions)
- Zone Ahm : espace d'habitat mobile en contexte agricole
- Zone Aca : secteur voué à l'activité agricole située sur les emprises futures de la RCEA
- Zone N : espace agro-naturel
- Zone Nb : espace naturel boisé
- Zone Nh : espace résidentiel en contexte naturel (urbanisation limitée aux extensions et reconstructions)
- Zone Ns : espace naturel à vocation d'activités de loisir
- Zone Nj : espace de jardin
- Zone Nx : zone de très forte vulnérabilité des périmètres de captage



PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1.1. Plan de zonage général de la commune

1/5 000ème



REÇU
04 JUIN 2019
Sous-Préfecture
DE SAINTES

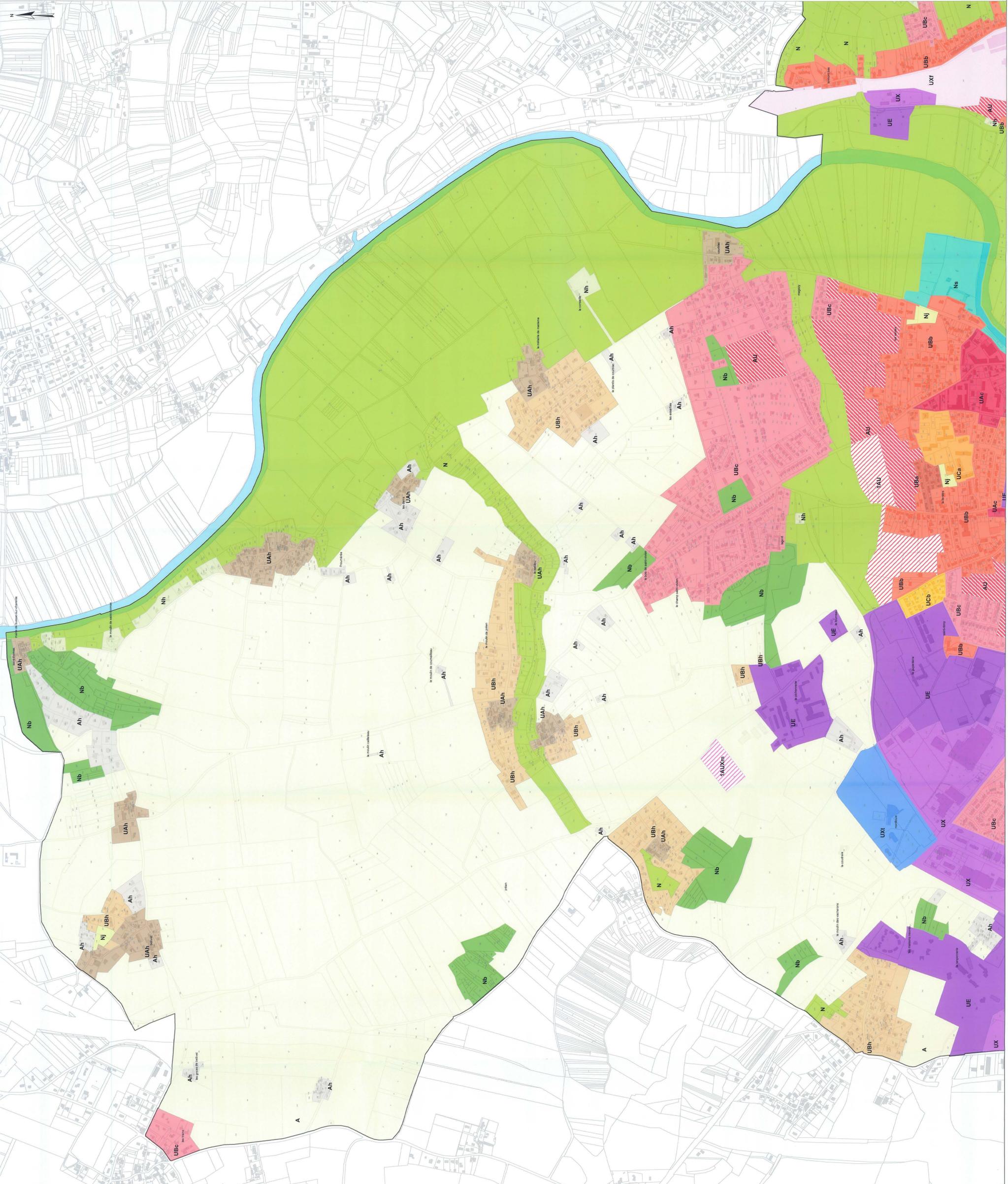
Va pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 06 février 2019,
Le Maire,
Jean-Philippe MACTION

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	20 décembre 2013
Modification n°1 et n°2 approuvées par délibération du CM du :	19 juin 2015
Modification n°3 approuvée par délibération du CM du :	12 avril 2017
Modification n°4 approuvée par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Révision alléger n°3 approuvée par délibération du CM du :	15 février 2019

Zonage réglementaire

- Zone UAs : centre historique en secteur sauvegardé
- Zone Uab : centre historique élargi
- Zone UAc : faubourg du périmètre
- Zone UAh : cœur historique des hameaux
- Zone UBa : habitat cheminot préservé
- Zone UBB : pavillonnaire d'après-guerre
- Zone UBc : immeuble pavillonnaire récent
- Zone UBh : extension pavillonnaire des hameaux
- Zone UCa : habitat collectif de grands ensembles
- Zone UCb : habitat intermédiaire
- Zone UX : espaces urbains à vocation d'activités
- Zone UXt : espaces urbains à vocation d'activités ferroviaires
- Zone UXi : espaces urbains à vocation d'activités tertiaires
- Zone UXy : espaces urbains à vocation d'activités industrielles et artisanales
- Zone UE : espaces urbains à vocation d'équipement
- Zone AU : secteur ouvert à l'urbanisation à dominante résidentielle
- Zone AUx : secteur ouvert à l'urbanisation d'activités industrielles et artisanales
- Zone AUe : secteur ouvert à l'urbanisation d'équipement
- Zone 1AU : secteur d'urbanisation dédiée à dominante résidentielle
- Zone 1AUx : secteur d'urbanisation dédiée à vocation d'activités
- Zone 1AUxm : secteur d'urbanisation dédiée à vocation d'activités industrielle
- Zone 1AUE : secteur d'urbanisation dédiée à vocation d'équipement
- Zone A : secteur voué à l'activité agricole
- Zone Ah : espace résidentiel en contexte agricole (urbanisation limitée aux extensions et reconstructions)
- Zone Ahm : espace d'habitat mobile en contexte agricole
- Zone Avesa : secteur voué à l'activité agricole situés sur les emprises futures de la RCEA
- Zone N : espace agricole
- Zone Nb : espace naturel boisé
- Zone Nt : espace résidentiel en contexte naturel (urbanisation limitée aux extensions et reconstructions)
- Zone Nn : espace naturel à vocation d'activités de loisir
- Zone Nj : espace de jardin
- Zone Nc : zone de très forte vulnérabilité des permis de copage

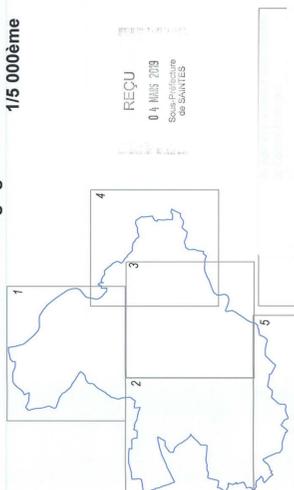
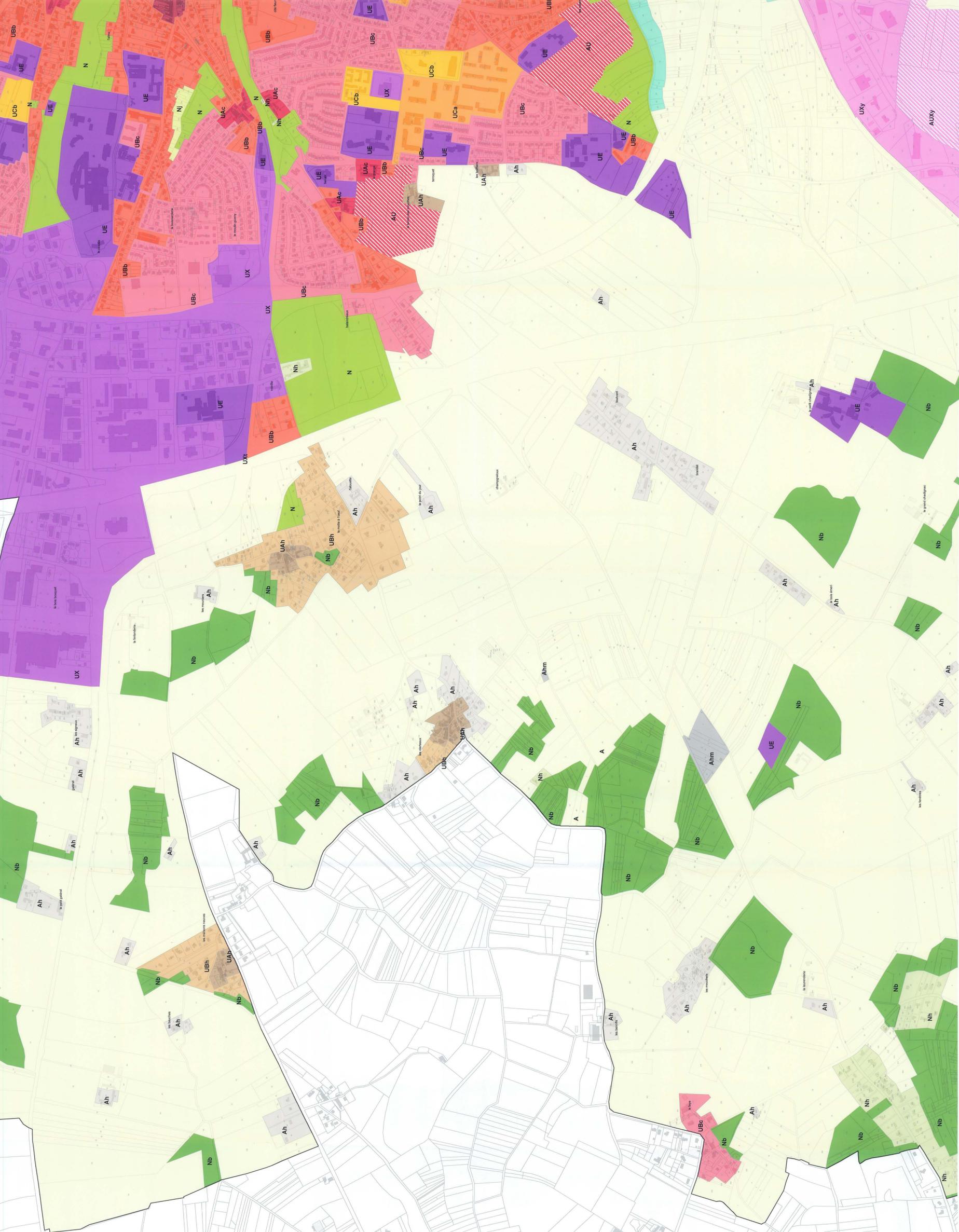
Merge en noir au titre de l'article L.111-14



PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1.2. Plan de zonage général de la commune

1/5 000ème



RECU
04 MARS 2019
Sous-Préfecture
de SAINTES

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 06 février 2019
Le Maire,
Jean-Philippe MACTON

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du : 20 décembre 2013
Modifications n° 1 et 2 approuvées par délibération du CM du : 19 juin 2015
Révision allégée n° 1 approuvée par délibération du CM du : 12 avril 2017
Modification n° 3 approuvée par délibération du CM du : 15 novembre 2017
Révision allégée n° 2 approuvée par délibération du CM du : 6 février 2019

Zonage réglementaire

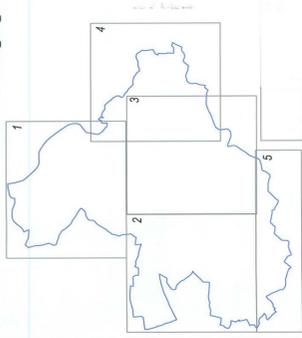
- Zone Uba : centre historique en secteur sauvegardé
- Zone Uab : centre historique délogé
- Zone Uac : faubourg du pélicentre
- Zone Uah : cœur historique des hameaux
- Zone Uba : habitat chimérique préservé
- Zone Ubb : pavillonnaire digne-guerre
- Zone Ubc : lieu pavillonnaire récent
- Zone Ubd : extension pavillonnaire des hameaux
- Zone Ucb : habitat collectif de grands ensembles
- Zone Ucc : habitat intermédiaire
- Zone Ucx : espace urbain à vocation d'activité
- Zone Ucy : espace urbain à vocation d'activité ferroviaire
- Zone Uxi : espace urbain à vocation d'activité tertiaire
- Zone Uxy : espace urbain à vocation d'activités industrielles et artisanales
- Zone Ue : espace urbain à vocation d'équipement
- Zone Au : secteur ouvert à l'urbanisation à dominante résidentielle
- Zone Auxe : secteur ouvert à l'urbanisation d'activités industrielles et artisanales
- Zone Aue : secteur ouvert à l'urbanisation d'équipement
- Zone Fau : secteur d'urbanisation différée à dominante résidentielle
- Zone Faux : secteur d'urbanisation différée à vocation d'activité
- Zone Fauxm : secteur d'urbanisation différée à vocation d'activités industrielles
- Zone Falue : secteur d'urbanisation différée à vocation d'équipement
- Zone A : secteur voué à l'activité agricole
- Zone Ah : espace résidentiel en contexte agricole (urbanisation limitée aux extensions et reconstructions)
- Zone Ahm : espace d'habitat mobile en contexte agricole
- Zone Aca : secteur voué à l'activité agricole soumise aux règles futures de la PCEA
- Zone N : espace agro-naturel
- Zone Nb : espace naturel boisé
- Zone Nh : espace résidentiel en contexte naturel (urbanisation limitée aux extensions et reconstructions)
- Zone Ns : espace naturel à vocation d'activités de loisir
- Zone Nj : espace de jardin
- Zone Nx : zone de très forte vulnérabilité des périmètres de captage

Marge de recul au titre de l'article L.111-14



PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1.4. Plan de zonage général de la commune
1/5 000ème



REÇU
01 MARS 2019
Sous-Préfecture
de SAINTES

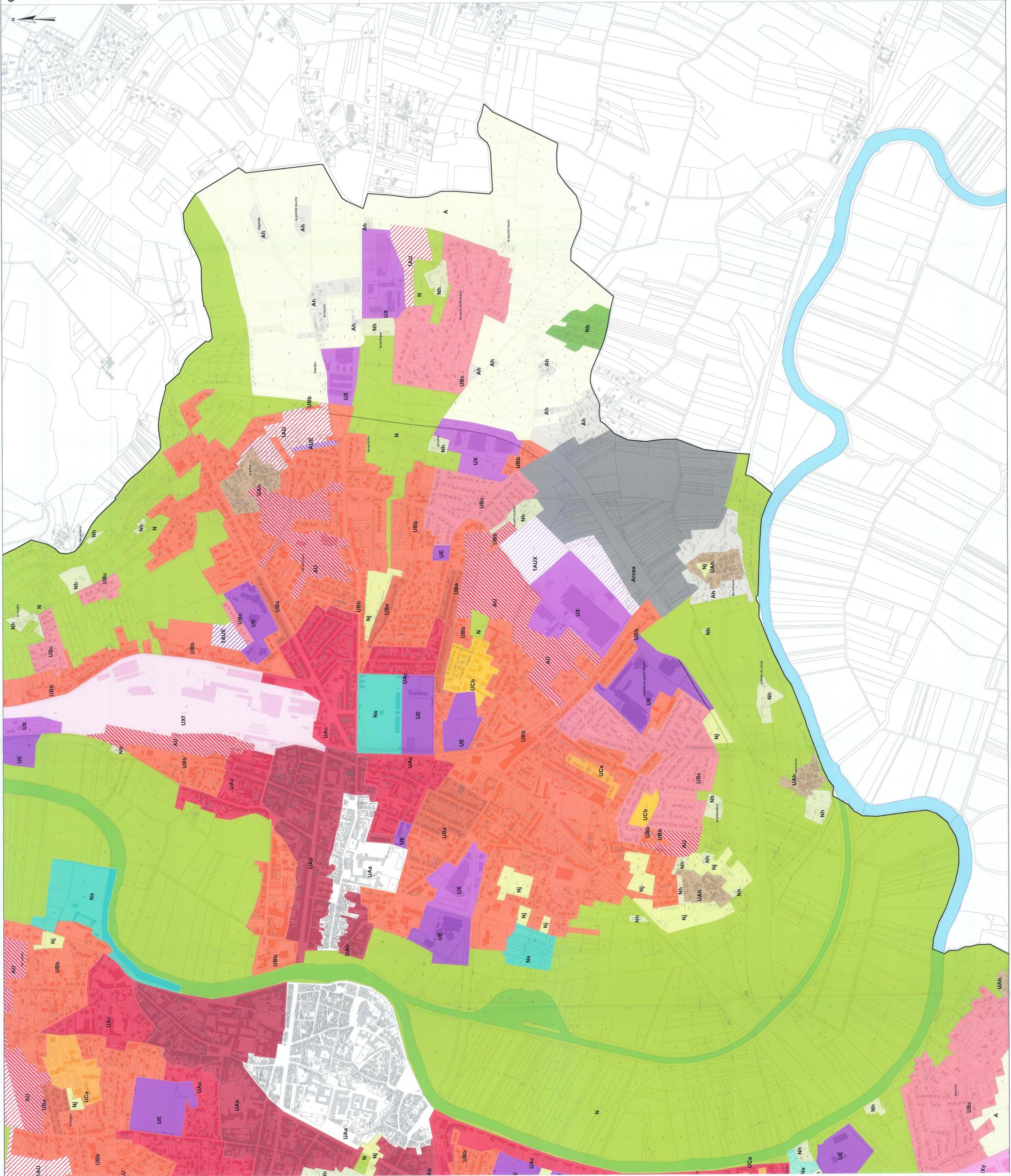
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 06 février 2019
Le Maire,
Jean-Philippe MACHON

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	20 décembre 2013
Modifications n°1 et n°2 approuvées par délibération du CM du :	19 juin 2015
Modifications n°3 approuvées par délibération du CM du :	12 avril 2017
Modifications n°4 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°5 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°6 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°7 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°8 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°9 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°10 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°11 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°12 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°13 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°14 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°15 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°16 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°17 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°18 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°19 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°20 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°21 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°22 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°23 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°24 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°25 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°26 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°27 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°28 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°29 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°30 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°31 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°32 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°33 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°34 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°35 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°36 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°37 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°38 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°39 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°40 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°41 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°42 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°43 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°44 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°45 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°46 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°47 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°48 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°49 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017
Modifications n°50 approuvées par délibération du CM du :	15 novembre 2017

Zonage réglementaire

- Zone Uaa : centre historique en secteur sauvegardé
- Zone Uab : centre historique élevé
- Zone Uac : faubourg du pélicier
- Zone Uah : cœur historique des hameaux
- Zone Uba : habitat Charentais préservé
- Zone Ubb : pavillonnaire d'après-guerre
- Zone Ubc : tissu pavillonnaire récent
- Zone Ubd : extension pavillonnaire des hameaux
- Zone Ucb : habitat collectif de grands ensembles
- Zone Ucd : habitat intermédiaire
- Zone Ucx : espace urbain à vocation d'activité
- Zone Udx : espace urbain à vocation d'activité ferroviaire
- Zone Udx1 : espace urbain à vocation d'activité tertiaire
- Zone Udx2 : espace urbain à vocation d'activité industrielle et artisanale
- Zone Udx3 : espace urbain à vocation d'activité industrielle et artisanale
- Zone Udx4 : espace urbain à vocation d'équipement
- Zone AU : secteur ouvert à l'urbanisation à dominante résidentielle
- Zone AUX : secteur ouvert à l'urbanisation d'activités industrielles et artisanales
- Zone AUE : secteur ouvert à l'urbanisation d'équipement
- Zone AU : secteur ouvert à l'urbanisation d'équipement
- Zone TAU : secteur d'urbanisation diffuse à dominante résidentielle
- Zone TAUx : secteur d'urbanisation diffuse à vocation d'activité
- Zone TAUxm : secteur d'urbanisation diffuse à vocation d'activité industrielle
- Zone TAUEx : secteur d'urbanisation diffuse à vocation d'équipement
- Zone A : secteur voué à l'activité agricole
- Zone Ah : espace résidentiel en contexte agricole (urbanisation limitée aux extensions et reconstructions)
- Zone Ahm : espace d'habitat mobile en contexte agricole
- Zone Arcsa : secteur voué à l'activité agricole située sur les emprises futures de la RCFA
- Zone N : espace agricole
- Zone Nb : espace naturel boisé
- Zone Nn : espace résidentiel en contexte naturel (urbanisation limitée aux extensions et reconstructions)
- Zone Ns : espace naturel à vocation d'activité de loisir
- Zone Nj : espace de jardin
- Zone Nx : zone de très forte vulnérabilité des périmètres de cablage

Marge de recul au titre de l'article L.111-14





Vo vous être avisés à la délibération
du Conseil Municipal du 06 Février 2019
Le Maire,
Jean-Philippe MACTON

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du : 20 décembre 2019
Modifications n°1 et n°2 approuvées par délibération du C.M. du : 19 juin 2015
Modifications n°1 et n°2 approuvées par délibération du C.M. du : 12 mai 2017
Modifications n°3 approuvées par délibération du C.M. du : 15 novembre 2017
Modifications n°3 approuvées par délibération du C.M. du : 6 février 2019

- Zonage réglementaire**
- Zone UAs : centre historique en secteur sauvegardé
 - Zone UAb : centre historique dégradé
 - Zone UAc : faubourg de pélicanerie
 - Zone UAh : cœur historique des hameaux
 - Zone UBb : habitat cheminier préservé
 - Zone UBc : pavillonnaire d'après-guerre
 - Zone UBd : lieu pavillonnaire récent
 - Zone UBh : extension pavillonnaire des hameaux
 - Zone UCa : habitat collectif de grands ensembles
 - Zone UCb : habitat intermédiaire
 - Zone UCx : espace urbain à vocation d'activité
 - Zone UXd : espace urbain à vocation d'activité ferroviaire
 - Zone UXY : espace urbain à vocation d'activité tertiaire
 - Zone UYx : espace urbain à vocation d'activités industrielles et artisanales
 - Zone UE : espace ouvert à vocation d'équipement
 - Zone AU : secteur ouvert à l'urbanisation à dominante résidentielle
 - Zone AUx : secteur ouvert à l'urbanisation d'activités industrielles et artisanales
 - Zone AUy : secteur ouvert à l'urbanisation d'équipement
 - Zone AUxY : secteur d'urbanisation dédiée à vocation d'activité industrielle
 - Zone AUyX : secteur d'urbanisation dédiée à vocation d'équipement
 - Zone A : secteur rural à l'activité agricole
 - Zone Ah : espace résidentiel en contexte agricole (urbanisation limitée aux extensions et reconstructions)
 - Zone Ahm : espace d'habitat mobile en contexte agricole
 - Zone AN : espace agro-naturel
 - Zone ANa : secteur rural à l'activité agricole situés sur les emprises futures de la RNCA
 - Zone N : espace naturel boisé
 - Zone Nb : espace résidentiel en contexte naturel (urbanisation limitée aux extensions et reconstructions)
 - Zone Nc : espace naturel à vocation d'activité de loisir
 - Zone Nj : espace de jardin
 - Zone Ns : zone de très forte vulnérabilité des permis de campage

Margis de recul au titre de l'article L.111-14

